

VILLE DE  
SAINT MÉDARD  
EN JALLES



## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles

### CESSION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE AUX ÉLUS DU CONSEIL MUNICIPAL. DÉCISION

#### Séance du 11 février 2020

L'an deux mille vingt , le onze février à dix-neuf heures.

Le conseil municipal de la commune de Saint-Médard-en-Jalles, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances **sous la présidence de Monsieur Jacques Mangon, maire.**

#### Présents :

M Mangon, Mme Layrisse, M Acquaviva, Mme Le Moller, Mme Thibaudeau, Mme Hanusse, Mme Picard, Mme Alhaitz, Mme Nardini, M Barat, M Pages, M Bouteyre, Mme Barrière, M Auffret, M Roucher, Mme Demare, M Delpech, M Garnier, Mme Durand, M Guichoux, M Ouillade, Mme Rigaud

#### Absent(s) ayant donné(s) leur pouvoir :

M Augé à M Roucher  
M Braun à Mme Alhaitz  
Mme Dumas à M Mangon  
M Dubos à M Auffret  
M Claudin à Mme Picard  
M Alban à Mme Hanusse  
Mme Baron à Mme Nardini  
M Cases à M Guichoux

#### Absent(s) :

M Demanes, M Camacho, Mme Rivière, M Morisset, M Cristofoli

**Secrétaire de séance : M Xavier Delpech.**

La séance est ouverte,

Délibération du : 11 février 2020  
Rendue exécutoire le : 13 février 2020  
Publiée le : 13 février 2020

Signé : Le maire Jacques Mangon

# Délibération du conseil municipal

Séance du 11 février 2020

## CESSION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE AUX ÉLUS DU CONSEIL MUNICIPAL. DÉCISION

M Jacques Mangon, Maire présente le rapport suivant.

En début de mandat, il a été remis une tablette de type TERRA PAD 1061 aux élus du conseil municipal de la Ville de Saint-Médard-en-Jalles.

Ces tablettes ont été achetées en 2014 au prix unitaire de 280,80 € TTC.

Elles ont été amorties comptablement sur 3 ans. Leur valeur nette comptable est donc aujourd'hui de 0 €.

Compte tenu de cette valeur nette comptable nulle, il est proposé au conseil municipal d'autoriser la cession à l'euro symbolique des tablettes à la fin du mandat aux élus qui souhaiteraient les conserver.

### Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**Autorise** la cession des tablettes remis en début de mandat aux élus souhaitant les conserver.

**Décide** que cette cession se fera à l'euro symbolique.

**Impute** cette recette sur l'exercice 2020, sur le budget de la commune, au compte 7788 "produits exceptionnels divers".

Les conclusions mises aux voix sont adoptées à **L'UNANIMITÉ**.



Fait et délibéré à Saint-Médard-en-Jalles  
le 11 février 2020

pour expédition conforme

Le maire,

Jacques Mangon



- HELIOS : comptabilité publique
- ACTES : contrôle de légalité

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION

Collectivité : VILLE SAINT MEDARD EN JALLES (33)

Utilisateur : Desrosier Céline

### Paramètre de la transaction :

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DG20_021
Date de la décision:	2020-02-11 00:00:00+01
Objet:	CESSION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE AUX ÉLUS DU CONSEIL MUNICIPAL. DÉCISION
Documents papiers complémentaires:	NON
Classification matières/sous-matières:	9.1 - Autres domaines de competences des communes
Identifiant unique:	033-213304496-20200211-DG20_021-DE
URL d'archivage:	Non définie
Notification:	Non notifiée

### Fichier contenus dans l'archive :

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
033-213304496-20200211-DG20_021-DE-1-1_0.xml	text/xml	890
nom de original:		
DG20_021.pdf	application/pdf	432538
nom de métier:		
99_DE-033-213304496-20200211-DG20_021-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	432538

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 février 2020 à 11h07min15s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 février 2020 à 11h07min15s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 février 2020 à 11h11min03s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 février 2020 à 11h11min14s	Reçu par le MI le 2020-02-13